



DÉLÉGATION SUISSE
CSCE

Belgrade, le 10 novembre 1977 BRE/JB/vh

Confidentielle

Département Politique Fédéral
Direction Politique I

3003 B e r n e

MA	HT	TR	aa
21.11	NO	2.11	2.11
UA	MA	MA	MA
21. Nov. 1977			
Rel. p.B. 72.9.15.1. (1)			

Liberté religieuse:
Cas de Georgij Vins

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me réfère à votre lettre du 26 octobre au sujet du pasteur baptiste Georgij Vins, emprisonné en URSS.

Donnant suite à vos instructions, je me suis entretenu le 9 novembre 1977 avec l'Ambassadeur Voronzov (URSS) au sujet de ce cas. En guise de réponse et de réaction à ma démarche, Voronzov m'a raconté l'histoire suivante: En 1974, le premier ministre Kossyguine avait eu des entretiens avec le chancelier Kreisky à Vienne. A la fin d'un entretien, le chancelier dit au premier ministre: "Je voudrais encore vous parler d'une question que l'on m'a demandé de soulever: il s'agit du sort d'un certain nombre de juifs soviétiques qui veulent émigrer ..." Après ces mots d'introduction M. Kreisky fit part à son interlocuteur de son désir de voir un progrès accompli à ce propos. Quand il eut fini, M. Kossyguine lui aurait demandé: "M. le chancelier, est-ce que vous avez soulevé une question?" A quoi M. Kreisky aurait répondu: "Oui, c'est ce que j'ai fait pendant ces dix dernières minutes." "Eh bien, M. Kreisky", aurait dit M. Kossyguine, "vous pouvez dire à ceux qui vous ont demandé de le faire que vous avez effectivement soulevé la question".

Cette réaction était à prévoir, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un ressortissant suisse.

Dans le cas où vous décideriez d'informer Me Mastronardi et les responsables de "Christian Solidarity International" des "résultats" de cette démarche je vous serais reconnaissant de le faire de façon succincte et sans entrer dans les détails des réactions de Voronzov. Pour ma part, je ne peux m'empêcher de penser qu'il conviendrait dans un cas de ce genre de mobiliser le Conseil oecuménique des églises dont je connais toutefois la prudence extraordinaire en ce qui concerne ses relations avec les pays de l'Est.

./.

Dodis



- 2 -

à

Enfin je vous renvoie ma lettre de ce jour concernant la proposition du Vatican en ce qui concerne la liberté religieuse. Je pense que le soutien que l'on pourrait apporter à cette proposition constituerait en ce qui nous concerne le meilleur appui imaginable dans les circonstances actuelles au cas de G. Vins et de tous ceux qui sont dans la même situation que lui.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Délégation suisse à la CSCE



E. Brunner

Annexe

Copie à: M. l'Ambassadeur R. Bindschedler